



ETAT DES LIEUX DE SORTIE

Mode d'emploi – aspects administratifs

Afin de vous permettre de bien préparer l'état des lieux de sortie de votre logement et de ses annexes (cave, garage, jardin...) dans toutes vos démarches administratives, nous vous invitons à utiliser ce document tel un mode d'emploi de l'état des lieux de sortie en cochant les cases au fur et à mesure.

N'hésitez pas à accepter ou à demander un **pré-état des lieux** à votre territoire. Cela vous aidera grandement à **bien préparer votre état des lieux** de sortie.

❖ REGLES DE BASE

- Je m'assure que tous les signataires du bail sont présents ou représentés, à l'aide d'une procuration, lors de l'état des lieux de sortie (pour un couple marié/pacsé, un seul représentant suffit).
- Je m'assure d'identifier ma cave et mon grenier pour le jour de l'état des lieux de sortie et je veille à ce qu'ils aient été vidés et balayés.

❖ CONTRATS

- Je relève mes compteurs et résilie mes contrats de fournisseurs d'énergie (électricité, gaz).
- Je résilie mon abonnement d'eau (pas nécessaire si Haute-Savoie HABITAT en est le gestionnaire).
- Je conserve mon assurance multirisque habitation jusqu'à la fin du bail.
- J'engage les démarches assurantielles pour tout dommage qui interviendrait avant mon départ du logement (vitres cassée, porte abimées, dégâts des eaux) y compris sur les portes de cave ou garage.
- Je me positionne sur la forfaitisation des charges :

Haute-Savoie HABITAT vous propose d'opter pour la forfaitisation des charges. Le principe est simple : toutes les charges que vous avez payées jusqu'au jour de votre départ couvriront l'ensemble des factures représentant les charges locatives. Ainsi, vous n'aurez pas à attendre la régularisation annuelle des charges pour connaître votre solde de tout compte. Celui-ci vous sera remis dans le mois suivant votre état des lieux de sortie, si celui-ci n'a donné lieu à aucune facturation. Dans le cas contraire, le délai est de 2 mois. Si Haute-Savoie HABITAT est gestionnaire de la refacturation de l'eau, votre consommation vous sera facturée au réel, puisqu'un relevé de compteur sera effectué lors de votre départ. [En savoir plus.](#)

❖ DOCUMENTS A REMETTRE LORS DE L'ETAT DES LIEUX

- Ma dernière quittance d'eau (pas nécessaire si Haute-Savoie HABITAT est le gestionnaire).
- Ma [convention tripartite](#) le cas échéant signée de toutes les parties.
- Si je suis représenté(e), je pense à fournir une [procuration](#) à la personne qui réalisera l'état des lieux à ma place, celle-ci devra également présenter sa carte d'identité.

❖ SIGNALER MON DEPART

- J'informe de mon déménagement tous les organismes et institutions avec lesquels je suis en lien.
- Je signale mon changement d'adresse à la Poste au moins une semaine à l'avance.

Pour obtenir plus d'information sur la partie administrative de votre état des lieux de sortie, rendez-vous sur <https://www.hautessavoiehabitat.fr/>